

État consolidé condensé des résultats

	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2022	2021	2022	2021
Produits				
Gazoducs – Canada	1 234	1 129	3 497	3 374
Gazoducs – États-Unis	1 449	1 275	4 295	3 832
Gazoducs – Mexique	179	153	487	456
Pipelines de liquides	691	563	2 051	1 652
Énergie et stockage	246	120	606	489
	3 799	3 240	10 936	9 803
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	322	265	763	681
Charges d'exploitation et autres charges				
Coûts d'exploitation des centrales et autres	1 342	1 160	3 521	3 005
Achats de produits de base revendus	128	—	429	—
Impôts fonciers	214	191	634	583
Amortissement	653	610	1 914	1 888
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition, d'actifs et autres	—	—	571	2 854
	2 337	1 961	7 069	8 330
Gain sur la vente d'actifs	—	—	—	17
Charges financières				
Intérêts débiteurs	666	596	1 866	1 749
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(116)	(81)	(254)	(195)
Intérêts créditeurs et autres charges	242	76	224	(113)
	792	591	1 836	1 441
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	992	953	2 794	730
Charge (recouvrement) d'impôts				
Exigibles	110	152	479	419
Reportés	12	(17)	114	(577)
	122	135	593	(158)
Bénéfice net	870	818	2 201	888
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	8	8	28	83
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	862	810	2 173	805
Dividendes sur les actions privilégiées	21	31	85	108
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	841	779	2 088	697
Bénéfice net par action ordinaire				
De base et dilué	0,84 \$	0,80 \$	2,11 \$	0,72 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)				
De base	1 000	979	988	970
Dilué	1 000	979	989	970

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat étendu

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net	870	818	2 201	888
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Gains et pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	1 510	450	1 872	(81)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(67)	(27)	(75)	(3)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(20)	(15)	(8)	(15)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	15	15	30	33
Reclassement dans le bénéfice net de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	2	5	6	12
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(2)	25	343	155
Autres éléments du résultat étendu	1 438	453	2 168	101
Résultat étendu	2 308	1 271	4 369	989
Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	16	10	38	73
Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle	2 292	1 261	4 331	916
Dividendes sur les actions privilégiées	21	31	85	108
Résultat étendu attribuable aux actionnaires ordinaires	2 271	1 230	4 246	808

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des flux de trésorerie

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Bénéfice net	870	818	2 201	888
Amortissement	653	610	1 914	1 888
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition, d'actifs et autres	—	—	571	2 854
Impôts reportés	12	(17)	114	(577)
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(322)	(265)	(763)	(681)
Distributions reçues des activités d'exploitation sous-jacentes aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	267	238	709	740
Capitalisation liée aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des charges	(11)	8	(22)	14
Gain sur la vente d'actifs	—	—	—	(17)
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(78)	(59)	(176)	(138)
Pertes non réalisées sur les instruments financiers	241	168	337	210
Pertes de change sur un prêt à une société liée	—	42	28	45
Autres	2	(58)	(52)	(105)
Diminution (augmentation) du fonds de roulement d'exploitation	67	227	(511)	(32)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 701	1 712	4 350	5 089
Activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	(1 837)	(1 446)	(4 608)	(4 305)
Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(746)	(241)	(2 380)	(706)
Recouvrements contractuels associés au projet Keystone XL	95	—	568	—
Prêts à des sociétés liées remboursés (accordés), montant net	101	(620)	(11)	(840)
Autres distributions tirées des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	1 205	—	2 436	—
Montants reportés et autres	49	(66)	(4)	(470)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 133)	(2 373)	(3 999)	(6 321)
Activités de financement				
Billets à payer émis (remboursés), montant net	458	1 448	672	(1 012)
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission	(2)	47	2 508	7 798
Remboursements sur la dette à long terme	(1 287)	—	(1 313)	(980)
Billets subordonnés de rang inférieur émis, déduction faite des frais d'émission	—	—	1 008	495
Rachat d'une participation sans contrôle rachetable	—	—	—	(633)
Dividendes sur les actions ordinaires	(885)	(852)	(2 623)	(2 465)
Dividendes sur les actions privilégiées	(21)	(32)	(84)	(109)
Distributions aux participations sans contrôle	(10)	(8)	(33)	(67)
Distributions sur les titres de catégorie C	(7)	(11)	(30)	(11)
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	1 742	4	1 900	64
Actions privilégiées rachetées	—	—	(1 000)	(500)
Autres	6	—	23	(15)
(Sorties) rentrées nettes liées aux activités de financement	(6)	596	1 028	2 565
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie				
	94	34	108	(6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
	656	(31)	1 487	1 327
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Au début de la période	1 504	2 888	673	1 530
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
À la fin de la période	2 160	2 857	2 160	2 857

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Bilan consolidé condensé

(non audité – en millions de dollars canadiens)		30 septembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 160	673
Débiteurs		3 557	3 092
Prêts à des sociétés liées		—	1 217
Stocks		1 080	724
Autres actifs à court terme		2 103	1 717
		8 900	7 423
Immobilisations corporelles,	déduction faite de l'amortissement cumulé de 34 262 \$ et de 31 930 \$, respectivement	75 030	70 182
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation		11 664	8 441
Prêts à long terme à une société liée		250	238
Placements restreints		1 997	2 182
Actifs réglementaires		2 019	1 767
Investissement net dans des contrats de location		2 097	—
Écart d'acquisition		13 050	12 582
Autres actifs à long terme		1 795	1 403
		116 802	104 218
PASSIF			
Passif à court terme			
Billets à payer		6 238	5 166
Créditeurs et autres		7 835	5 099
Dividendes à payer		923	879
Intérêts courus		687	577
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an		1 082	1 320
		16 765	13 041
Passifs réglementaires		4 397	4 300
Autres passifs à long terme		1 236	1 059
Passifs d'impôts reportés		6 949	6 142
Dette à long terme		40 918	37 341
Billets subordonnés de rang inférieur		10 634	8 939
		80 899	70 822
CAPITAUX PROPRES			
Actions ordinaires sans valeur nominale		28 647	26 716
Émises et en circulation :	30 septembre 2022 – 1 012 millions d'actions 31 décembre 2021 – 981 millions d'actions		
Actions privilégiées		2 499	3 487
Surplus d'apport		720	729
Bénéfices non répartis		3 183	3 773
Cumul des autres éléments du résultat étendu		724	(1 434)
Participations assurant le contrôle		35 773	33 271
Participations sans contrôle		130	125
		35 903	33 396
		116 802	104 218

Éventualités et garanties (note 15)

Entités à détenteurs de droits variables (note 16)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des capitaux propres

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Actions ordinaires				
Solde au début de la période	26 891	26 618	26 716	24 488
Actions émises :				
Aux termes d'une offre publique, déduction faite des frais d'émission	1 754	—	1 754	—
Exercice d'options sur actions	2	4	177	71
Acquisition de TC PipeLines, LP, déduction faite des coûts de transaction	—	—	—	2 063
Solde à la fin de la période	28 647	26 622	28 647	26 622
Actions privilégiées				
Solde au début de la période	2 499	3 487	3 487	3 980
Rachat d'actions	—	—	(988)	(493)
Solde à la fin de la période	2 499	3 487	2 499	3 487
Surplus d'apport				
Solde au début de la période	717	734	729	2
Remboursement de la facilité de crédit liée au projet Keystone XL et émission de titres de catégorie C	—	—	—	737
Acquisition de TC PipeLines, LP	—	—	—	(398)
Rachat d'une participation sans contrôle rachetable	—	—	—	394
Émission d'options sur actions, déduction faite des exercices	3	2	(9)	1
Solde à la fin de la période	720	736	720	736
Bénéfices non répartis				
Solde au début de la période	3 254	3 596	3 773	5 367
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	862	810	2 173	805
Dividendes sur les actions ordinaires	(912)	(851)	(2 681)	(2 555)
Dividendes sur les actions privilégiées	(21)	(32)	(70)	(87)
Rachat d'actions privilégiées	—	—	(12)	(7)
Solde à la fin de la période	3 183	3 523	3 183	3 523
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Solde au début de la période	(706)	(2 426)	(1 434)	(2 439)
Autres éléments du résultat étendu attribuables aux participations assurant le contrôle	1 430	451	2 158	111
Acquisition de TC PipeLines, LP	—	—	—	353
Solde à la fin de la période	724	(1 975)	724	(1 975)
Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle	35 773	32 393	35 773	32 393
Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle				
Solde au début de la période	123	122	125	1 682
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	8	8	28	82
Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	8	2	10	(10)
Distributions déclarées sur les participations sans contrôle	(9)	(8)	(33)	(67)
Acquisition de TC PipeLines, LP	—	—	—	(1 563)
Solde à la fin de la période	130	124	130	124
Total des capitaux propres	35 903	32 517	35 903	32 517

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

1. RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés condensés de Corporation TC Énergie (« TC Énergie » ou la « société ») ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TC Énergie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans les états financiers consolidés audités de 2021 contenus dans le rapport annuel de 2021 de TC Énergie.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2021 compris dans le rapport annuel de 2021 de TC Énergie. Certains chiffres correspondants ont été ajustés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour la période à l'étude.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans certains secteurs de la société en raison surtout de ce qui suit :

- dans le secteur des gazoducs, en raison du moment des décisions de réglementation et des règlements visant les tarifs négociés ainsi que des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis;
- dans le secteur des pipelines de liquides, en raison des fluctuations du débit du réseau d'oléoducs Keystone et des activités de commercialisation;
- dans le secteur de l'énergie et du stockage, en raison des effets des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients, l'offre sur le marché et les prix pour le gaz naturel et l'électricité, ainsi que des interruptions de service pour entretien pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées au Canada.

Recours à des estimations et au jugement

Pour dresser les états financiers, TC Énergie doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

Investissement net dans des contrats de location-vente

En août 2022, TC Énergie a annoncé qu'elle avait conclu une alliance stratégique avec la Comisión Federal de Electricidad (« CFE ») visant l'aménagement de nouvelles infrastructures du gaz naturel dans le centre et le sud-est du Mexique aux termes d'un contrat d'achat ferme unique libellé en dollars américains qui prendra fin en 2055. Il a été établi que le nouveau contrat de transport conclu entre la filiale de la société au Mexique, Transportadora de Gas Natural de la Huasteca (« TGNH »), et la CFE contient un contrat de location comprenant plusieurs composantes de location-vente, et la société a donc comptabilisé un investissement net dans des contrats de location-vente, ajusté en fonction du montant des pertes sur créances attendues connexes. Se reporter à la note 8 « Alliance stratégique de TGNH avec la CFE » pour connaître les conventions comptables ainsi que les estimations et jugements comptables critiques à l'égard des contrats de location-vente et des pertes sur créances attendues connexes.

Entités à détenteurs de droits variables

Au cours du troisième trimestre de 2022, un événement déclenchant une réévaluation s'est produit à l'égard de l'analyse du principal bénéficiaire en ce qui a trait à la participation de la société dans Coastal GasLink Pipeline Limited Partnership (« Coastal GasLink LP ») par suite des ententes révisées visant le projet et de l'apport de capitaux propres de TC Énergie. Il y a lieu de se reporter à la note 16 « Entités à détenteurs de droits variables » pour un complément d'information.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

Réforme des taux d'intérêt de référence

En mars 2020, le FASB a publié des directives facultatives concernant le retrait attendu du taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») en dollars US, dont certains paramètres de taux ont cessé d'être publiés à la fin de 2021 et dont le retrait complet se fera d'ici le milieu de 2023. Ces directives prévoient des mesures de simplification facultatives pour les contrats et les relations de couverture qui sont touchés par la réforme en question, à la condition que certains critères soient réunis. La société s'attend à appliquer les mesures de simplification prévues dans les directives pour traiter les modifications de contrats comme des événements qui n'exigent pas la réévaluation de contrats ou la réévaluation de déterminations comptables antérieures. Par conséquent, ces changements ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

À ce jour, la société a terminé son analyse des contrats touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence et effectué les modifications de système qui s'imposent en vue de faciliter l'adoption des taux d'intérêt de référence standard proposés par le marché. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société n'a relevé aucune modification de contrat applicable par suite de la réforme des taux d'intérêt de référence. TC Énergie continue de suivre de près les faits nouveaux concernant ces directives.

Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux offert en dollars canadiens (Canadian Dollar Offered Rate, ou CDOR), a annoncé qu'il cesserait de calculer et de publier tous les taux CDOR de façon permanente après une dernière publication le 28 juin 2024. La société évalue actuellement les conséquences de ces directives sur les contrats et les instruments financiers assortis d'un taux variable s'appuyant sur le CDOR et elle n'a pas encore déterminé quelle en sera l'incidence sur ses états financiers consolidés.

Modifications de conventions comptables pour 2022

Aide publique

En novembre 2021, le FASB a publié de nouvelles directives qui accroissent les obligations d'information annuelles pour les entités qui constatent une transaction conclue avec un gouvernement, en appliquant un modèle comptable axé sur les subventions ou les contributions par analogie à d'autres directives comptables. Les entités sont tenues de présenter la nature des transactions, les conventions comptables connexes utilisées pour comptabiliser les transactions, l'effet de ces transactions sur les états financiers de l'entité ainsi que les modalités importantes afférentes à la transaction. Ces nouvelles directives entreront en vigueur dans le cadre des obligations d'information annuelles, soit au 31 décembre 2022, et elles pourront être appliquées prospectivement ou rétrospectivement, l'application anticipée étant permise. La société a adopté les directives le 1^{er} janvier 2022 sur une base prospective et celles-ci n'ont eu aucune incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Actifs sur contrat et passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients

En octobre 2021, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient la façon dont sont comptabilisés les actifs sur contrat et passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Un acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser les actifs sur contrat et les passifs sur contrat conformément aux directives relatives aux produits tirés de contrats conclus avec des clients. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et elles pourront être appliquées prospectivement, l'adoption anticipée étant permise. Pour se prévaloir de l'adoption anticipée, les modifications doivent être appliquées rétrospectivement à tous les regroupements d'entreprises ayant une date d'acquisition dans l'année de l'adoption anticipée. La société a choisi d'adopter les nouvelles directives à compter du 1^{er} janvier 2022 et celles-ci n'ont eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

trimestre clos le 30 septembre 2022							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Siège social¹	Total
Produits	1 234	1 449	179	691	246	—	3 799
Produits intersectoriels	—	35	—	—	—	(35) ²	—
	1 234	1 484	179	691	246	(35)	3 799
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5	61	39	14	203	—	322
Coûts d'exploitation des centrales et autres ³	(450)	(497)	(85)	(201)	(135)	26 ²	(1 342)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	(123)	(5)	—	(128)
Impôts fonciers	(76)	(107)	—	(30)	(1)	—	(214)
Amortissement	(304)	(227)	(20)	(83)	(19)	—	(653)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	409	714	113	268	289	(9)	1 784
Intérêts débiteurs							(666)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							116
Intérêts créditeurs et autres							(242)
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							992
Charge d'impôts							(122)
Bénéfice net							870
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(8)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							862
Dividendes sur les actions privilégiées							(21)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							841

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le secteur des gazoducs au Mexique comprend une provision pour pertes sur créances attendues de 71 millions de dollars (53 millions de dollars US) relative à l'investissement net dans des contrats de location comptabilisé en lien avec le nouveau contrat de transport conclu par TGNH. Se reporter à la note 8 « Alliance stratégique de TGNH avec la CFE » pour un complément d'information.

trimestre clos le 30 septembre 2021							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Siège social¹	Total
Produits	1 129	1 275	153	563	120	—	3 240
Produits intersectoriels	—	36	—	—	1	(37) ²	—
	1 129	1 311	153	563	121	(37)	3 240
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	54	34	18	113	42 ³	265
Coûts d'exploitation des centrales et autres ⁴	(427)	(385)	(16)	(194)	(97)	(41) ²	(1 160)
Impôts fonciers	(75)	(93)	—	(22)	(1)	—	(191)
Amortissement	(288)	(195)	(27)	(80)	(20)	—	(610)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	343	692	144	285	116	(36)	1 544
Intérêts débiteurs							(596)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							81
Intérêts créditeurs et autres ³							(76)
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							953
Charge d'impôts							(135)
Bénéfice net							818
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(8)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							810
Dividendes sur les actions privilégiées							(31)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							779

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend la quote-part de la société dans les gains et pertes de change de Sur de Texas réalisés sur les prêts à des sociétés liées, libellés en pesos mexicains, qui sont entièrement compensés dans les intérêts créditeurs et autres par les pertes et gains de change correspondants sur les soldes à recevoir des sociétés liées. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Prêts à des sociétés liées » pour un complément d'information.

4 Comprennent une charge de 89 millions de dollars au titre des paiements de transition engagés relativement au programme de départ volontaire à la retraite.

période de neuf mois close le 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)							
	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Siège social ¹	Total
Produits	3 497	4 295	487	2 051	606	—	10 936
Produits intersectoriels	—	103	—	—	12	(115) ²	—
	3 497	4 398	487	2 051	618	(115)	10 936
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	14	199	96	41	385	28 ³	763
Coûts d'exploitation des centrales et autres ⁴	(1 246)	(1 320)	(112)	(545)	(397)	99 ²	(3 521)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	(414)	(15)	—	(429)
Impôts fonciers	(227)	(316)	—	(88)	(3)	—	(634)
Amortissement	(886)	(655)	(76)	(244)	(53)	—	(1 914)
Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition	—	(571)	—	—	—	—	(571)
Bénéfice sectoriel	1 152	1 735	395	801	535	12	4 630
Intérêts débiteurs							(1 866)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							254
Intérêts créditeurs et autres ³							(224)
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							2 794
Charge d'impôts							(593)
Bénéfice net							2 201
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(28)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							2 173
Dividendes sur les actions privilégiées							(85)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							2 088

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend la quote-part de la société dans les gains et pertes de change de Sur de Texas réalisés sur les prêts à des sociétés liées, libellés en pesos mexicains, qui sont entièrement compensés dans les intérêts créditeurs et autres par les pertes et gains de change correspondants sur les soldes à recevoir des sociétés liées jusqu'au 15 mars 2022, lorsqu'ils ont été remboursés en totalité à l'échéance. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Prêts à des sociétés liées » pour un complément d'information.

4 Le secteur des gazoducs au Mexique comprend une provision pour pertes sur créances attendues de 71 millions de dollars (53 millions de dollars US) relative à l'investissement net dans des contrats de location comptabilisé en lien avec le nouveau contrat de transport conclu par TGNH. Se reporter à la note 8 « Alliance stratégique de TGNH avec la CFE » pour un complément d'information.

période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Siège social¹	Total
Produits	3 374	3 832	456	1 652	489	—	9 803
Produits intersectoriels	—	110	—	—	14	(124) ²	—
	3 374	3 942	456	1 652	503	(124)	9 803
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	8	176	100	54	298	45 ³	681
Coûts d'exploitation des centrales et autres ⁴	(1 156)	(1 019)	(41)	(509)	(319)	39 ²	(3 005)
Impôts fonciers	(225)	(276)	—	(78)	(4)	—	(583)
Amortissement	(941)	(570)	(81)	(238)	(58)	—	(1 888)
Charge de dépréciation d'actifs et autres	—	—	—	(2 854)	—	—	(2 854)
Gain sur la vente d'actifs	—	—	—	—	17	—	17
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	1 060	2 253	434	(1 973)	437	(40)	2 171
Intérêts débiteurs							(1 749)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							195
Intérêts créditeurs et autres ³							113
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							730
Recouvrement d'impôts							158
Bénéfice net							888
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(83)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							805
Dividendes sur les actions privilégiées							(108)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							697

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend la quote-part de la société dans les gains et pertes de change de Sur de Texas réalisés sur les prêts à des sociétés liées, libellés en pesos mexicains, qui sont entièrement compensés dans les intérêts créditeurs et autres par les pertes et gains de change correspondants sur les soldes à recevoir des sociétés liées. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Prêts à des sociétés liées » pour un complément d'information.

4 Comprennent une charge de 89 millions de dollars au titre des paiements de transition engagés relativement au programme de départ volontaire à la retraite.

Total de l'actif par secteur

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Gazoducs – Canada	29 321	25 213
Gazoducs – États-Unis	50 411	45 502
Gazoducs – Mexique	8 963	7 547
Pipelines de liquides	15 659	14 951
Énergie et stockage	7 412	6 563
Siège social	5 036	4 442
	116 802	104 218

4. PRODUITS

Ventilation des produits

Les tableaux suivants présentent un sommaire du total des produits pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2021 :

trimestre clos le 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	1 220	1 072	103	515	—	2 910
Électricité	—	—	—	—	140	140
Stockage de gaz naturel et autres ¹	14	357	21	—	69	461
	1 234	1 429	124	515	209	3 511
Produits tirés de contrats de location-vente ²	—	—	55	—	—	55
Autres produits ³	—	20	—	176	37	233
	1 234	1 449	179	691	246	3 799

- 1 Le secteur des gazoducs au Canada comprend des produits de 14 millions de dollars tirés des frais provenant d'une société liée pour l'aménagement et la construction du projet de gazoduc Coastal GasLink détenu dans une proportion de 35 % par TC Énergie.
- 2 Représentent les produits tirés de contrats de location-vente afférents au nouveau contrat de transport conclu par TGNH. Se reporter à la note 8 « Alliance stratégique de TGNH avec la CFE » pour un complément d'information.
- 3 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation et des instruments financiers de la société. Il y a lieu de se reporter à la note 14 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les instruments financiers. De plus, les autres produits comprennent des produits tirés de contrats de location-exploitation de 29 millions de dollars.

trimestre clos le 30 septembre 2021 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	1 109	967	146	520	—	2 742
Électricité	—	—	—	—	72	72
Stockage de gaz naturel et autres ¹	20	296	7	1	59	383
	1 129	1 263	153	521	131	3 197
Autres produits ²	—	12	—	42	(11)	43
	1 129	1 275	153	563	120	3 240

- 1 Le secteur des gazoducs au Canada comprend des produits de 20 millions de dollars tirés des frais provenant d'une société liée pour l'aménagement et la construction du projet de gazoduc Coastal GasLink détenu dans une proportion de 35 % par TC Énergie.
- 2 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation et des instruments financiers de la société. Il y a lieu de se reporter à la note 14 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les instruments financiers. De plus, les autres produits comprennent des produits tirés de contrats de location-exploitation de 31 millions de dollars.

période de neuf mois close le 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	3 444	3 303	396	1 488	—	8 631
Électricité	—	—	—	—	330	330
Stockage de gaz naturel et autres ¹	53	980	36	3	274	1 346
	3 497	4 283	432	1 491	604	10 307
Produits tirés de contrats de location-vente ²	—	—	55	—	—	55
Autres produits ³	—	12	—	560	2	574
	3 497	4 295	487	2 051	606	10 936

- 1 Le secteur des gazoducs au Canada comprend des produits de 53 millions de dollars tirés des frais provenant d'une société liée pour l'aménagement et la construction du projet de gazoduc Coastal GasLink détenu dans une proportion de 35 % par TC Énergie.
- 2 Représentent les produits tirés de contrats de location-vente afférents au nouveau contrat de transport conclu par TGNH. Se reporter à la note 8 « Alliance stratégique de TGNH avec la CFE » pour un complément d'information.
- 3 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation et des instruments financiers de la société. Il y a lieu de se reporter à la note 14 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les instruments financiers. De plus, les autres produits comprennent des produits tirés de contrats de location-exploitation de 90 millions de dollars.

période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie et stockage	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	3 304	3 034	433	1 491	—	8 262
Électricité	—	—	—	—	230	230
Stockage de gaz naturel et autres ¹	70	753	23	3	217	1 066
	3 374	3 787	456	1 494	447	9 558
Autres produits ²	—	45	—	158	42	245
	3 374	3 832	456	1 652	489	9 803

- 1 Le secteur des gazoducs au Canada comprend des produits de 70 millions de dollars tirés des frais provenant d'une société liée pour l'aménagement et la construction du projet de gazoduc Coastal GasLink détenu dans une proportion de 35 % par TC Énergie.
- 2 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation et des instruments financiers de la société. Il y a lieu de se reporter à la note 14 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les instruments financiers. De plus, les autres produits comprennent des produits tirés de contrats de location-exploitation de 95 millions de dollars.

Soldes des contrats

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022	31 décembre 2021	Poste visé au bilan consolidé condensé
Créances sur les contrats conclus avec des clients	1 737	1 627	Débiteurs
Actifs sur contrats	214	202	Autres actifs à court terme
Actifs sur contrats à long terme	358	249	Autres actifs à long terme
Passifs sur contrats ¹	64	90	Créditeurs et autres
Passifs sur contrats à long terme	106	184	Autres passifs à long terme

- 1 Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, des produits de 11 millions de dollars (12 millions de dollars en 2021) ont été comptabilisés et inclus dans les passifs sur contrats à l'ouverture de la période.

Les actifs sur contrats et les actifs sur contrats à long terme ont trait surtout au droit de la société aux produits générés par les services rendus mais non facturés à la date de présentation de l'information financière relativement aux contrats sur la capacité garantie à long terme des volumes de gaz naturel. Le changement apporté aux actifs sur contrats tient surtout au transfert vers les débiteurs lorsque ces droits deviennent inconditionnels et que le montant est facturé au client ainsi qu'à la comptabilisation de produits additionnels pour lesquels les montants doivent être facturés. Les passifs sur contrats et les passifs sur contrats à long terme se rapportent surtout aux paiements de frais fixes de capacité pour des causes de force majeure reçus auparavant relativement à des ententes de capacité à long terme conclues au Mexique, desquels certains soldes d'actifs sur contrats ont été déduits conformément aux modalités du nouveau contrat de transport de TGNH.

Produits futurs affectés aux obligations de prestation qui restent à remplir

Au 30 septembre 2022, les produits futurs au titre d'ententes de capacité relatives aux pipelines et de contrats de transport à long terme ainsi que de contrats de stockage de gaz naturel et d'autres contrats qui échoient jusqu'en 2055 se chiffraient à environ 23,6 milliards de dollars, dont une tranche d'environ 1,7 milliard de dollars devant être prise en compte avant la fin de 2022.

5. ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur. La société peut évaluer d'abord les facteurs qualitatifs. Si elle conclut qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, elle procèdera alors à un test de dépréciation quantitatif de l'écart d'acquisition.

Great Lakes

Au cours du premier trimestre de 2022, TC Énergie a choisi de saisir une occasion imprévue de prolonger les tarifs avec recours existants de Great Lakes. Cela a incité la société à réévaluer l'incidence du maintien des tarifs avec recours au niveau actuel plutôt qu'à aller de l'avant avec le processus de dossier tarifaire précédemment présumé de Great Lakes en 2022.

Le 18 mars 2022, Great Lakes a conclu un règlement préalable au dépôt avec ses clients et déposé un règlement de dossier tarifaire sans opposition auprès de la FERC, aux termes duquel Great Lakes et les parties aux règlements ont convenu de maintenir les actuels tarifs avec recours jusqu'au 31 octobre 2025. Le règlement a créé une certitude relative aux tarifs à court terme qui a rendu nécessaire une réévaluation des flux de trésorerie disponibles à long terme de Great Lakes. Les tarifs avec recours étant maintenus au niveau actuel pour les trois prochaines années, les attentes en matière de passation de contrats, de possibilités de croissance et d'autres occasions à court terme sur les plans commerciaux et réglementaires ont subi une incidence négative.

La direction a effectué un test de dépréciation quantitatif pour évaluer une série d'hypothèses au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Il a été déterminé que la juste valeur estimée de l'unité d'exploitation Great Lakes ne dépassait plus sa valeur comptable, écart d'acquisition compris, et qu'une charge de dépréciation était nécessaire. En conséquence, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de 571 millions de dollars avant les impôts (531 millions de dollars après impôts) au titre du secteur des gazoducs aux États-Unis, qui est prise en compte dans les charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs à l'état consolidé condensé des résultats de la société. Le solde résiduel de l'écart d'acquisition de Great Lakes s'établissait à 122 millions de dollars US au 30 septembre 2022 (573 millions de dollars US au 31 décembre 2021). Il existe un risque que d'autres réductions des prévisions des flux de trésorerie futurs ou changements défavorables apportés à d'autres hypothèses clés entraînent une dépréciation future de l'écart d'acquisition se rapportant à Great Lakes.

La société a choisi d'attribuer la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition en premier lieu à l'écart d'acquisition non déductible aux fins de l'impôt, le reliquat étant imputé, le cas échéant, à l'écart d'acquisition déductible aux fins de l'impôt. La majeure partie de la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de Great Lakes a été affectée à l'écart d'acquisition non déductible et le recouvrement d'impôts de 40 millions de dollars était attribuable à la partie de l'écart d'acquisition qui était déductible aux fins de l'impôt.

6. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Taux d'imposition effectifs

Les taux d'imposition effectifs pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2022 et 2021 ont été de 21 % et de -22 %, respectivement. L'augmentation du taux d'imposition effectif est attribuable principalement aux effets de la charge de dépréciation d'actifs liée à Keystone XL et autres inscrite en 2021, au règlement des cotisations d'impôts au Mexique dont il est question ci-dessous et la partie de la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de Great Lakes qui est non déductible aux fins des impôts inscrite au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

Vérification fiscale au Mexique

En 2019, l'administration fiscale mexicaine (le service d'administration fiscale ou « SAT ») a réalisé une vérification de la déclaration fiscale de 2013 de l'une des filiales de la société au Mexique. Cette vérification a donné lieu à un avis de cotisation refusant la déduction de toutes les charges d'intérêts et à une cotisation supplémentaire en impôts, pénalités et charges financières totalisant moins de 1 million de dollars US. La société était en désaccord avec cet avis et a engagé des procédures pour le contester. En janvier 2022, TC Énergie a reçu la décision de la Cour de l'impôt sur la déclaration fiscale de 2013, laquelle confirmait l'avis du SAT. De septembre 2021 à février 2022, le SAT a établi les avis de cotisation pour les années d'imposition 2014 à 2017 qui refusaient la déduction de toutes les charges d'intérêts et fixaient une retenue d'impôts différentielle sur les intérêts. Ces avis de cotisation s'élevaient à environ 490 millions de dollars US en impôts sur le revenu et retenues d'impôts, intérêts, pénalités et autres charges financières.

Le 27 avril 2022, TC Énergie a conclu un règlement avec le SAT en vue de régler toutes les questions susmentionnées pour les années d'imposition 2013 à 2021. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, la société a inscrit une charge d'impôts de 195 millions de dollars (152 millions de dollars US), compte tenu des retenues d'impôts, intérêts, pénalités et autres charges financières.

7. PRÊTS À DES SOCIÉTÉS LIÉES

Des transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

Sur de Texas

TC Énergie détient une participation de 60 % dans une coentreprise constituée avec IEnova pour la détention du gazoduc Sur de Texas dont elle est l'exploitant. En 2017, TC Énergie a obtenu une facilité de crédit renouvelable non garantie de 21,3 milliards de pesos mexicains avec la coentreprise portant intérêt à un taux variable; la facilité d'environ 1,2 milliard de dollars a été entièrement remboursée à l'échéance, soit le 15 mars 2022.

L'état consolidé condensé des résultats de la société reflète les intérêts créditeurs et l'incidence du change liés à ce prêt, lesquels ont été entièrement compensés lors de la consolidation, les montants correspondants étant inclus dans la quote-part de TC Énergie dans le bénéfice de Sur de Texas comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats
	2022	2021	2022	2021	
Intérêts créditeurs ¹	—	22	19	64	Intérêts créditeurs et autres
Intérêts débiteurs ²	—	(22)	(19)	(64)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
Pertes de change ¹	—	(42)	(28)	(45)	Intérêts créditeurs et autres
Gains de change ¹	—	42	28	45	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation

1 Inclus dans le secteur du siège social.

2 Inclus dans le secteur des gazoducs au Mexique.

Le 15 mars 2022, dans le cadre des activités de refinancement avec la coentreprise Sur de Texas, le prêt libellé en pesos dont il est question plus haut a été remplacé avec un nouveau prêt libellé en dollars US d'un montant équivalent de 1,2 milliard de dollars (938 millions de dollars US) portant intérêt à un taux variable. Le 29 juillet 2022, la coentreprise Sur de Texas a obtenu un emprunt à terme non garanti auprès de tiers dont le produit a été affecté au remboursement intégral du prêt intersociétés libellé en dollars américains conclu avec TC Énergie.

Ce prêt intersociétés représentait la quote-part de TC Énergie du financement par emprunt de la coentreprise. Les remboursements et frais d'émission connexes sont inclus dans les activités d'investissement à l'état consolidé condensé des flux de trésorerie de la société.

Coastal GasLink LP

TC Énergie détient une participation de 35 % dans Coastal GasLink LP et ses services ont été retenus pour mettre au point et exploiter le gazoduc Coastal GasLink.

Facilité de crédit renouvelable à vue et subordonnée

La société a conclu avec Coastal GasLink LP une facilité de crédit renouvelable à vue et subordonnée en vue d'assurer des liquidités à court terme additionnelles et la souplesse du financement dans le cadre du projet. La facilité de 100 millions de dollars porte intérêt à un taux variable fondé sur le marché et l'encours qui se chiffrait à néant au 30 septembre 2022 (1 million de dollars au 31 décembre 2021) a été classé dans les prêts à des sociétés liées figurant à l'actif à court terme du bilan consolidé condensé de la société.

Convention de prêt subordonné

En 2021, TC Énergie a conclu une convention de prêt subordonné avec Coastal GasLink LP dans le but de fournir un financement temporaire au projet pour couvrir les coûts supplémentaires en attendant l'obtention du relèvement du financement de projet requis. Aux termes de cette convention, le financement a été fourni au moyen de prêts portant intérêt à des taux variables fondés sur les taux d'intérêt du marché et de prêts ne portant pas intérêt. À la suite des modifications apportées à cette convention de prêt le 28 juillet 2022, les prélèvements sur ce prêt effectués par Coastal GasLink LP seront fournis au moyen d'un prêt portant intérêt à un taux variable fondé sur les taux du marché, qui sera remboursé par les partenaires de Coastal GasLink LP, y compris TC Énergie, après la mise en service du gazoduc Coastal GasLink et la détermination des coûts définitifs du projet. Le montant total consenti en vertu de cette convention de prêt subordonné se chiffrait à 2,1 milliards de dollars et le montant disponible s'élevait à 1,8 milliard de dollars, et l'encours de 250 millions de dollars au 30 septembre 2022 (238 millions de dollars au 31 décembre 2021) est pris en compte dans les prêts à long terme à une société liée au bilan consolidé condensé de la société.

8. ALLIANCE STRATÉGIQUE TGNH AVEC LA CFE

Alliance stratégique avec la CFE

Le 4 août 2022, TC Énergie a annoncé la conclusion d'une alliance stratégique avec la CFE, la société nationale de services publics d'électricité du Mexique, en vue de l'aménagement de nouvelles infrastructures de gaz naturel dans le centre et le sud-est du Mexique. Cette alliance regroupe les contrats de transport conclus précédemment entre TGNH, la filiale de TC Énergie au Mexique, et la CFE relativement aux gazoducs de la société situés dans le centre du Mexique (dont les gazoducs de Tamazunchale, de Villa de Reyes et de Tula) en un contrat d'achat ferme unique libellé en dollars américains qui se prolonge jusqu'en 2055. Cette entente permet aussi de résoudre et de mettre fin aux procédures antérieures d'arbitrage international avec la CFE visant les gazoducs de Villa de Reyes et de Tula.

Dans le cadre de l'alliance stratégique, TC Énergie a pris la décision d'investissement finale d'entreprendre la construction du gazoduc Southeast Gateway, un gazoduc extracôtier dont la mise en service devrait avoir lieu au milieu de 2025.

TC Énergie et la CFE ont également convenu d'aménager et de terminer conjointement la construction du tronçon central du gazoduc de Tula, sous réserve d'une décision d'investissement finale. En vertu du nouveau contrat de transport, l'exploitation et l'entretien des gazoducs de TGNH mis en service incomberont à la société.

Sous réserve des approbations réglementaires de la commission de la concurrence économique et de la Commission de réglementation de l'énergie du Mexique, l'alliance stratégique permettra à la CFE de détenir une participation dans TGNH, qui sera conditionnelle, de la part de la CFE, à un apport de capitaux, à l'acquisition de terrains et au soutien de TGNH dans l'obtention de permis. À la mise en service du gazoduc Southeast Gateway, la participation de la CFE dans TGNH s'élèvera à 15 %, puis elle augmentera pour atteindre environ 35 % à l'expiration du contrat en 2055. L'obtention des approbations des organismes de réglementation relatives à la participation de la CFE devrait nécessiter jusqu'à 24 mois.

Contrat de location

Conventions comptables et estimations et jugements comptables critiques

La société détermine si un contrat contient un contrat de location à la date de passation du contrat en exerçant son jugement au moment d'évaluer les aspects suivants : 1) le contrat stipule un bien déterminé qui est physiquement distinct ou, s'il ne l'est pas, qui représente la quasi-totalité de la capacité du bien; 2) le contrat procure au client le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien; et 3) le client a le droit de décider comment utiliser le bien déterminé et à quelle fin l'utiliser tout au long de la durée du contrat.

S'il est établi que le contrat contient un contrat de location, il faut exercer un degré élevé de jugement pour identifier les composantes locatives distinctes constituant le contrat de location en appréciant si le preneur peut tirer avantage du droit de sa seule utilisation ou de son utilisation avec d'autres ressources qui lui sont facilement accessibles et si le droit d'utilisation ne dépend pas fortement des autres droits d'utilisation des biens sous-jacents prévus au contrat et n'y est pas étroitement lié.

La société considère les composantes non locatives comme constituant des éléments distincts d'un contrat qui ne sont pas liés à l'utilisation de l'actif loué. Un bien ou un service promis à un client est distinct dès lors que : 1) le client peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles et que 2) la promesse de l'entité de fournir le bien ou le service au client peut être identifiée séparément des autres promesses contenues dans le contrat.

Le contrat de transport intervenu entre TC Énergie et la CFE susmentionné contient un contrat de location comportant de multiples composantes locatives et non locatives. Les composantes locatives représentent la capacité disponible pour la CFE fournie par les gazoducs mis en service lesquels, au 30 septembre 2022, comprenaient le gazoduc de Tamazunchale, le tronçon nord du gazoduc de Villa de Reyes ainsi que le tronçon est du gazoduc de Tula. Quant aux composantes non locatives, elles englobent les services qu'offre la société en matière d'exploitation et d'entretien des gazoducs de TGNH mis en service.

La contrepartie afférente au contrat sous forme de droits fixes est affectée aux composantes locatives et non locatives selon le prix de vente spécifique de chaque bien ou service distinct prévu au contrat, au moyen de la méthode du coût attendu plus marge et de la méthode résiduelle. Pour appliquer la méthode du coût attendu plus marge, la société a formulé des jugements afin de déterminer des estimations raisonnables des coûts futurs devant être engagés pour remplir les obligations de prestation non locatives.

Les gazoducs de TGNH sont réglementés et les tarifs sont fixés de manière à recouvrer le coût inhérent à la prestation des services. La société exerce son jugement afin de déterminer si, au début du contrat de location, la juste valeur des actifs sous-jacents se rapproche de leur valeur comptable et si la valeur résiduelle se rapproche de la valeur comptable restante à la fin de la durée du contrat de location. Les biens sous-jacents ne comportent aucune valeur résiduelle garantie. Cependant, TC Énergie s'attend à poursuivre l'exploitation des gazoducs de TGNH à l'expiration du contrat de location et tant qu'il y aura une offre et une demande gazières au Mexique. À la date de passation du contrat de location, la société a déterminé que la valeur actualisée de la somme des paiements de loyers futurs sur la durée du contrat de location excédait la quasi-totalité de la juste valeur des gazoducs de TGNH sous-jacents mis en service, et ils ont donc été classés en tant que contrats de location-vente.

Investissement net dans des contrats de location-vente

Au 30 septembre 2022, la société avait comptabilisé un investissement net total dans des contrats de location-vente totalisant 2 393 millions de dollars et aucun gain ni aucune perte n'avait été pris en compte à la décomptabilisation des immobilisations corporelles respectives.

Le tableau qui suit présente les composantes de l'investissement net total dans des contrats de location figurant au bilan consolidé condensé de la société :

(non audité – en millions de dollars canadiens)		30 septembre 2022
Investissement net dans des contrats de location		
Paiements minimaux futurs au titre de la location		9 684
Produits tirés de contrats de location non acquis		(7 230)
Créances locatives		2 454
Provision pour pertes sur créances attendues		(73)
Valeur actualisée de la valeur résiduelle non garantie		12
		2 393
Tranche à court terme incluse dans les autres actifs à court terme		(296)
		2 097

Les paiements de loyers futurs à recevoir aux termes des contrats de location-vente existants se ventilent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022
Moins de un an	296
De un an à deux ans	296
De deux à trois ans	296
De trois à quatre ans	296
De quatre à cinq ans	296
Plus de cinq ans	8 204
	9 684

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, la société a inscrit des produits tirés de contrats de location-vente de 55 millions de dollars dans le secteur Gazoducs – Mexique. Se reporter à la note 4 « Produits » pour un complément d'information.

L'investissement net dans des contrats de location attribuable aux contrats de location-vente est considéré comme un actif financier pouvant faire l'objet d'une dépréciation selon la méthode de la perte attendue pour la durée de vie au moment de la comptabilisation initiale et sur toute la durée de l'actif financier. Les pertes sur créances attendues sont calculées en appliquant un modèle et une méthode fondée sur des hypothèses et l'exercice du jugement à l'égard des données passées, des renseignements sur la contrepartie actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables sur la conjoncture économique future. La méthode qu'emploie la société comprend la prise en compte de la probabilité de défaut (probabilité que le preneur fasse défaut au cours de la durée du contrat), de la perte en cas de défaut (perte économique en proportion du solde de l'investissement net dans le contrat en cas de défaut) et de l'exposition en cas de défaut (solde de l'investissement net dans le contrat au moment du défaut hypothétique) relativement à l'information prospective sur un horizon de un an, qui comprend des hypothèses concernant des conditions macroéconomiques futures selon trois scénarios futurs établis par pondération probabiliste. Le PIB du Mexique, le ratio dette/PIB du gouvernement mexicain et l'inflation au Mexique sont les facteurs macroéconomiques les plus pertinents pour apprécier la capacité du preneur à régler l'investissement net dans des contrats de location.

Les pertes sur créances attendues sont recalculées à chaque date de présentation de l'information financière dans le but de refléter les changements apportés dans les hypothèses et les prévisions concernant la conjoncture future. Pour ce qui est de l'investissement net dans des contrats de location, la société a comptabilisé une provision pour pertes sur créances attendues avant impôt de 71 millions de dollars (53 millions de dollars US) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, qui a été portée dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

9. DETTE À LONG TERME

Émission de titres d'emprunt à long terme

Les titres d'emprunt à long terme émis par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 s'établissent comme suit :

(non audité - en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
Société	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED	Mai 2022	Billets à moyen terme	Mai 2032	800	5,33 %
	Mai 2022	Billets à moyen terme	Mai 2026	400	4,35 %
	Mai 2022	Billets à moyen terme	Mai 2052	300	5,92 %
ANR PIPELINE COMPANY	Mai 2022	Billets de premier rang non garantis	Mai 2032	300 US	3,43 %
	Mai 2022	Billets de premier rang non garantis	Mai 2034	200 US	3,58 %
	Mai 2022	Billets de premier rang non garantis	Mai 2037	200 US	3,73 %
	Mai 2022	Billets de premier rang non garantis	Mai 2029	100 US	3,26 %

Remboursement de titres d'emprunt à long terme

Le 1^{er} août 2022, TCPL a remboursé des billets de premier rang non garantis d'un montant de 1 milliard de dollars US portant intérêt à un taux fixe de 2,50 %.

Intérêts capitalisés

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, TC Énergie a capitalisé des intérêts de 5 millions de dollars et de 11 millions de dollars, respectivement (2 millions de dollars et 20 millions de dollars, respectivement, en 2021) en lien avec des projets d'investissement.

10. ÉMISSION DE BILLETS SUBORDONNÉS DE RANG INFÉRIEUR

Les billets subordonnés de rang inférieur émis par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 sont les suivants :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
Société	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TransCanada PipeLines Limited	Mars 2022	Billets subordonnés de rang inférieur ¹	Mars 2082	800 US	5,85 %

- 1 Les billets subordonnés de rang inférieur ont été émis en faveur de TransCanada Trust, filiale fiduciaire de financement entièrement détenue par TCPL. Bien que les obligations de TransCanada Trust soient garanties entièrement et inconditionnellement par TCPL, sur une base subordonnée, les résultats de TransCanada Trust ne sont pas compris dans les états financiers de TC Énergie puisque TCPL n'a pas de participation variable dans TransCanada Trust et que les seuls actifs importants de la fiducie sont des billets subordonnés de rang inférieur de TCPL.

En mars 2022, TransCanada Trust (la « fiducie ») a émis des billets de fiducie de série 2022-A pour un montant de 800 millions de dollars US à l'intention d'investisseurs. Les billets portent intérêt à un taux fixe de 5,60 % par année pendant les dix premières années et qui sera ajusté au dixième anniversaire et à tous les cinq ans par la suite. Le produit intégral de l'émission par la fiducie a été prêté à TCPL sous forme de billets subordonnés de rang inférieur de TCPL, d'une valeur de 800 millions de dollars US, assortis d'un taux fixe initial de 5,85 % par année qui comprend des frais d'administration de 0,25 %. Le taux d'intérêt des billets subordonnés de rang inférieur de TCPL sera ajusté tous les cinq ans à compter de mars 2032 jusqu'en mars 2052 au taux alors en vigueur pour les bons du Trésor à cinq ans, tel qu'il est défini dans le document régissant les billets subordonnés, majoré de 4,236 % par année et il sera ajusté tous les cinq ans à compter de mars 2052 jusqu'en mars 2082 au taux alors en vigueur pour les bons du Trésor à cinq ans majoré de 4,986 % par année. Les billets subordonnés de rang inférieur sont remboursables au gré de TCPL à tout moment entre le 7 décembre 2031 et le 7 mars 2032 et à chaque date prévue pour le paiement d'intérêt et l'ajustement des intérêts par la suite, pour un montant égal à 100 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

En ce qui a trait au droit au paiement, les billets subordonnés de rang inférieur sont subordonnés aux titres d'emprunt de premier rang ou autres obligations de TCPL, actuels et futurs.

11. ACTIONS ORDINAIRES ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le conseil d'administration de TC Énergie a déclaré les dividendes trimestriels suivants :

(non audité – en dollars canadiens arrondis au centième près)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
par action ordinaire	0,90	0,87	2,70	2,61
par action privilégiée de série 1	0,22	0,22	0,65	0,65
par action privilégiée de série 2	0,21	0,13	0,50	0,38
par action privilégiée de série 3	0,11	0,11	0,32	0,32
par action privilégiée de série 4	0,17	0,09	0,38	0,26
par action privilégiée de série 5	0,12	0,12	0,37	0,37
par action privilégiée de série 6	0,23	0,11	0,48	0,31
par action privilégiée de série 7	0,24	0,24	0,73	0,73
par action privilégiée de série 9	0,24	0,24	0,71	0,71
par action privilégiée de série 11	0,21	0,21	0,42	0,42
par action privilégiée de série 13	—	—	—	0,34
par action privilégiée de série 15	—	0,31	0,31	0,61

Actions ordinaires

Le 10 août 2022, TC Énergie a émis 28 400 000 actions ordinaires au prix de 63,50 \$ chacune pour un produit brut d'environ 1,8 milliard de dollars. La société affectera le produit, directement ou indirectement, ainsi que d'autres sources de financement et les fonds en caisse au financement des coûts associés à la construction du gazoduc Southeast Gateway.

Régime de réinvestissement des dividendes

TC Énergie a rétabli l'émission d'actions ordinaires sur le capital autorisé à un escompte de 2 % en vertu de son régime de réinvestissement des dividendes, à compter des dividendes déclarés le 27 juillet 2022.

Actions privilégiées

Le 31 mai 2022, TC Énergie a racheté la totalité des 40 000 000 d'actions privilégiées de série 15 émises et en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ par action, et a versé un dernier dividende trimestriel de 0,30625 \$ par action privilégiée de série 15 pour la période allant jusqu'au 31 mai 2022, exclusivement. La société a affecté le produit de l'émission par la fiducie de billets subordonnés de rang inférieur de 800 millions de dollars US, survenue en mars 2022, au financement de ce rachat d'actions privilégiées.

12. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU ET CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

trimestre clos le 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	(Charge) recouvrement d'impôts	Montant après les impôts
Gains et pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	1 430	80	1 510
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(89)	22	(67)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(23)	3	(20)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	13	2	15
Reclassement dans le bénéfice net de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	3	(1)	2
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(4)	2	(2)
Autres éléments du résultat étendu	1 330	108	1 438

trimestre clos le 30 septembre 2021 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	(Charge) recouvrement d'impôts	Montant après les impôts
Gains et pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	441	9	450
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(36)	9	(27)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(19)	4	(15)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	18	(3)	15
Reclassement dans le bénéfice net de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	7	(2)	5
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	34	(9)	25
Autres éléments du résultat étendu	445	8	453

période de neuf mois close le 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	(Charge) recouvrement d'impôts	Montant après les impôts
Gains et pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	1 770	102	1 872
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(100)	25	(75)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(6)	(2)	(8)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	37	(7)	30
Reclassement dans le bénéfice net de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	8	(2)	6
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	455	(112)	343
Autres éléments du résultat étendu	2 164	4	2 168

période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	(Charge) recouvrement d'impôts	Montant après les impôts
Gains et pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(78)	(3)	(81)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(4)	1	(3)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(19)	4	(15)
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	41	(8)	33
Reclassement dans le bénéfice net de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	16	(4)	12
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	207	(52)	155
Autres éléments du résultat étendu	163	(62)	101

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

trimestre clos le 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} juillet 2022	(657)	(85)	(109)	145	(706)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	1 435	(20)	—	(2)	1 413
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	—	15	2	—	17
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	1 435	(5)	2	(2)	1 430
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2022	778	(90)	(107)	143	724

- 1 Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.
- 2 Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion sont présentés déduction faite d'un gain lié à une participation sans contrôle de 8 millions de dollars.

période de neuf mois close le 30 septembre 2022					
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total ¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2022	(1 009)	(112)	(113)	(200)	(1 434)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	1 787	(8)	—	345	2 124
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ³	—	30	6	(2)	34
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	1 787	22	6	343	2 158
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2022	778	(90)	(107)	143	724

- 1 Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.
- 2 Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion sont présentés déduction faite d'un gain lié à une participation sans contrôle de 10 millions de dollars.
- 3 Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 54 millions de dollars (41 millions de dollars après impôts) au 30 septembre 2022. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.

Les reclassements hors du cumul des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé condensé des résultats se détaillent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats ¹
	2022	2021	2022	2021	
Couvertures de flux de trésorerie					
Produits de base	(10)	(8)	(24)	(13)	Produits (Énergie et stockage)
Taux d'intérêt	(3)	(10)	(13)	(28)	Intérêts débiteurs
	(13)	(18)	(37)	(41)	Total avant les impôts
	(2)	3	7	8	Charge (recouvrement) d'impôts
	(15)	(15)	(30)	(33)	Déduction faite des impôts
Régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite					
Amortissement des pertes actuarielles	(3)	(7)	(8)	(16)	Coûts d'exploitation des centrales et autres ²
	1	2	2	4	Charge (recouvrement) d'impôts
	(2)	(5)	(6)	(12)	Déduction faite des impôts
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation					
Bénéfice tiré des participations	1	(9)	3	(27)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
	(1)	2	(1)	7	Charge (recouvrement) d'impôts
	—	(7)	2	(20)	Déduction faite des impôts

- 1 Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.
- 2 Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des prestations. Il y a lieu de se reporter à la note 13 « Avantages postérieurs au départ à la retraite » pour un complément d'information.

13. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre				périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus ¹	36	44	2	2	108	129	4	5
Autres composantes du coût net des prestations ¹								
Coût financier	32	30	4	3	94	90	10	9
Rendement prévu des actifs des régimes	(59)	(59)	(3)	(4)	(178)	(176)	(10)	(10)
Amortissement des pertes actuarielles	3	7	—	—	8	18	1	1
Amortissement de l'actif réglementaire	3	6	—	1	9	20	1	2
	(21)	(16)	1	—	(67)	(48)	2	2
Coût net des prestations constaté	15	28	3	2	41	81	6	7

1 Le coût des services rendus et les autres composantes du coût net des prestations sont inclus dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

14. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Aperçu de la gestion des risques

TC Énergie est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur ses résultats, ses flux de trésorerie et, ultimement, sur sa valeur actionnariale.

Risque de crédit lié aux contreparties

Le risque lié aux contreparties de TC Énergie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs et à certains recouvrements contractuels, aux actifs disponibles à la vente, à la juste valeur des actifs dérivés, aux prêts et à l'investissement net dans des contrats de location.

Des événements sur le marché causant des perturbations dans l'offre et la demande d'énergie à l'échelle mondiale peuvent alimenter les incertitudes économiques qui nuisent à un certain nombre des clients de TC Énergie. Bien qu'une grande part du risque de crédit auquel est exposée la société est imputable à de grandes entités dont la solvabilité est solide, TC Énergie surveille de près les contreparties qui éprouvent de plus grandes pressions financières. Il y a lieu de consulter le rapport annuel de 2021 de TC Énergie pour un complément d'information sur les facteurs qui réduisent l'exposition de la société au risque de crédit lié aux contreparties.

La société passe en revue les actifs financiers comptabilisés au coût amorti pour déterminer s'il y a perte de valeur en appliquant la perte attendue pour la durée de vie de l'actif financier au moment de la comptabilisation initiale et sur toute la durée de l'actif financier. TC Énergie utilise les données passées sur les pertes sur créances et les recouvrements, ajustées en fonction du jugement exercé par la direction concernant la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables pour déterminer une éventuelle perte de valeur, laquelle serait constatée dans les coûts d'exploitation des centrales et autres. Au 30 septembre 2022, il n'y avait aucune concentration importante du risque de crédit ni montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur. La société a comptabilisé une provision pour pertes sur créances attendues avant impôt de 71 millions de dollars (53 millions de dollars US) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 à l'égard de l'investissement net dans des contrats de location se rapportant au nouveau contrat de transport de TGNH. Se reporter à la note 8 « Alliance stratégique de TGNH avec la CFE » pour un complément d'information.

TC Énergie est exposée à d'importants risques de crédit et d'exécution liés aux établissements financiers qui détiennent des dépôts au comptant, fournissent des lignes de crédit confirmées et des lettres de crédit pour aider la société à gérer le risque lié aux contreparties et favorisent la liquidité sur les marchés des dérivés portant sur les produits de base, les taux de change et les taux d'intérêt.

Investissement net dans des établissements étrangers

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des contrats de change à terme et à des options de change libellés en dollars US, le cas échéant, pour couvrir une partie de son investissement net dans des établissements étrangers après impôts.

La juste valeur et le montant nominal relatifs aux instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité - en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2022		31 décembre 2021	
	Juste valeur ^{1,2}	Montant nominal	Juste valeur ^{1,2}	Montant nominal
Options de change en dollars US (échéant de 2022 à 2024)	(73)	3 600 US	(4)	3 800 US
Swaps de devises et de taux d'intérêt en dollars US (échéant de 2023 à 2025)	(11)	300 US	23	400 US
Contrats de change à terme en dollars US (échéant en 2022) ³	(2)	—	—	—
	(86)	3 900 US	19	4 200 US

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

3 Le montant nominal est présenté sur une base nette.

Le montant nominal et la juste valeur des titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité - en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Montant nominal	34 500 (25 100 US)	30 700 (24 200 US)
Juste valeur	32 000 (23 200 US)	35 500 (28 100 US)

Instruments financiers non dérivés

Juste valeur des instruments financiers non dérivés

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les prêts à des sociétés liées, les autres actifs à court terme, les prêts à long terme à une société liée, les placements restreints, l'investissement net dans des contrats de location, les autres actifs à long terme, les billets à payer, les créditeurs et autres, les dividendes à payer, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme. Chacun de ces instruments est classé au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, exception faite des titres de participation de la société visés par l'ICQF qui sont classés au niveau 1.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an ^{1,2}	(42 000)	(39 076)	(38 661)	(45 615)
Billets subordonnés de rang inférieur	(10 634)	(9 365)	(8 939)	(9 236)
	(52 634)	(48 441)	(47 600)	(54 851)

- 1 La dette à long terme est inscrite au coût amorti, exception faite d'un montant de 1,0 milliard de dollars US (néant au 31 décembre 2021) attribuable au risque couvert et comptabilisé à la juste valeur.
- 2 Le bénéfice net pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022 comprend des gains non réalisés de 73 millions de dollars et de 71 millions de dollars, respectivement (néant en 2021) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sur la dette à long terme d'un montant de 1,0 milliard de dollars US au 30 septembre 2022 (néant au 31 décembre 2021). Il n'y a eu aucun autre gain non réalisé ni aucune perte non réalisée découlant des ajustements de la juste valeur attribuables aux instruments financiers non dérivés.

Sommaire des actifs disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui ont été classés comme disponibles à la vente.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022		31 décembre 2021	
	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ¹	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ¹
Justes valeurs des titres à revenu fixe ^{2,3}				
Échéant à moins de 1 an	1	53	—	26
Échéant entre 1 an et 5 ans	9	108	8	107
Échéant entre 5 et 10 ans	1 100	—	1 150	—
Échéant à plus de 10 ans	74	—	84	—
Juste valeur des titres de participation ^{2,4}	690	—	817	—
	1 874	161	2 059	133

- 1 Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.
- 2 Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les autres actifs à court terme et les placements restreints au bilan consolidé condensé de la société.
- 3 Ces titres sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.
- 4 Ces titres sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022		30 septembre 2021	
	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²
Pertes nettes non réalisées				
du trimestre clos	—	(2)	(13)	—
de la période de neuf mois close	(300)	(8)	(4)	(1)
(Pertes nettes réalisées) gains nets réalisés ³				
du trimestre clos	(10)	—	9	—
de la période de neuf mois close	(26)	—	6	—

1 Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs et de passifs réglementaires, respectivement.

2 Les pertes sur les autres placements restreints sont portées dans les intérêts créditeurs et autres de l'état consolidé condensé des résultats.

3 Les gains et les pertes réalisés sur la vente de placements restreints en raison de l'ICQF sont calculées selon la méthode du coût moyen.

Instruments dérivés

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés ne sont pas nécessairement représentatifs des montants qui seront réalisés au moment du règlement.

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

La constatation des gains et des pertes attribuables aux instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux gazoducs canadiens réglementés est déterminée par le truchement du processus de réglementation. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés comptabilisés par application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, y compris ceux qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, sont censés être recouverts ou remboursés au moyen des droits imputés par la société. Par conséquent, ces gains et ces pertes sont reportés à titre d'actifs réglementaires ou de passifs réglementaires et ils sont recouverts auprès des contribuables ou remboursés à ces derniers au cours d'exercices subséquents au moment du règlement des instruments dérivés.

Présentation au bilan des instruments dérivés

Le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établissait comme suit :

au 30 septembre 2022 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	—	—	—	663	663
Change	—	—	3	36	39
	—	—	3	699	702
Autres actifs à long terme					
Produits de base ²	1	—	—	47	48
Change	—	—	6	15	21
	1	—	6	62	69
Total des actifs dérivés	1	—	9	761	771
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(42)	—	—	(682)	(724)
Change	—	—	(63)	(285)	(348)
Taux d'intérêt	—	(8)	—	—	(8)
	(42)	(8)	(63)	(967)	(1 080)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	(4)	—	—	(57)	(61)
Change	—	—	(32)	(83)	(115)
Taux d'intérêt	—	(63)	—	—	(63)
	(4)	(63)	(32)	(140)	(239)
Total des passifs dérivés	(46)	(71)	(95)	(1 107)	(1 319)
Total des dérivés	(45)	(71)	(86)	(346)	(548)

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel, de liquides et de crédits d'émission.

au 31 décembre 2021				
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme				
Produits de base ²	—	—	122	122
Change	—	10	37	47
	—	10	159	169
Autres actifs à long terme				
Produits de base ²	—	—	8	8
Change	—	32	6	38
Taux d'intérêt	2	—	—	2
	2	32	14	48
Total des actifs dérivés	2	42	173	217
Créditeurs et autres				
Produits de base ²	(23)	—	(138)	(161)
Change	—	(4)	(46)	(50)
Taux d'intérêt	(10)	—	—	(10)
	(33)	(4)	(184)	(221)
Autres passifs à long terme				
Produits de base ²	(4)	—	(6)	(10)
Change	—	(19)	(10)	(29)
Taux d'intérêt	(8)	—	—	(8)
	(12)	(19)	(16)	(47)
Total des passifs dérivés	(45)	(23)	(200)	(268)
Total des dérivés	(43)	19	(27)	(51)

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de la juste valeur

Le tableau suivant présente les montants inscrits au bilan consolidé condensé en ce qui a trait aux ajustements cumulatifs au titre des couvertures de la juste valeur compris dans la valeur comptable des passifs couverts :

	Valeur comptable		Ajustements des opérations de couverture de la juste valeur¹	
(non audité - en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Dette à long terme	(1 304)	—	71	—

1 Au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2021, les ajustements des relations de couverture abandonnées compris dans ces soldes étaient de néant.

Sommaire des montants nominaux et des échéances

Les échéances et le volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers se présentaient comme suit :

au 30 septembre 2022						
(non audité)	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Crédits d'émission	Change	Taux d'intérêt
Ventes (achats), montant net ¹	629	(21)	10	100	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	—	7 571	1 000
Millions de pesos mexicains	—	—	—	—	9 747	—
Dates d'échéance	2022-2026	2022-2027	2022-2024	2022	2022-2026	2030

- 1 Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel, aux liquides et aux crédits d'émission sont présentés en GWh, en Gpi³, en millions de barils et en milliers de tonnes métriques de CO₂ respectivement.

au 31 décembre 2021						
(non audité)	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Taux d'intérêt	
Ventes (achats), montant net ¹	490	(52)	4	—	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	6 636	650	—
Millions de pesos mexicains	—	—	—	5 500	—	—
Dates d'échéance	2022-2026	2022-2027	2022	2022-2026	2024-2026	—

- 1 Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les		périodes de neuf mois closes les	
	30 septembre	2021	30 septembre	2021
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction¹				
Montant des gains (pertes) non réalisé(e)s de la période				
Produits de base	42	(43)	(16)	(27)
Change	(283)	(125)	(321)	(183)
Montant des gains (pertes) réalisés de la période				
Produits de base	165	58	561	167
Change	(1)	37	27	195
Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture				
Montant des (pertes) gains réalisés de la période				
Produits de base	(21)	(9)	(39)	(32)
Taux d'intérêt	2	(6)	—	(18)

- 1 Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux de change sont inclus dans les intérêts créditeurs et autres selon leur montant net.

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie

Les composantes des autres éléments du résultat étendu (note 12) liées à la variation de la juste valeur des instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie avant les impôts, y compris les participations sans contrôle, s'établissaient comme suit :

	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	2022	2021	2022	2021
Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu ¹				
Produits de base	(23)	(16)	(42)	(31)
Taux d'intérêt	—	(3)	36	12
	(23)	(19)	(6)	(19)

1 Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu et dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Incidence des opérations de couverture de la juste valeur et de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les montants inscrits à l'état consolidé condensé des résultats en ce qui a trait à l'incidence d'opérations de couverture de la juste valeur ou de flux de trésorerie.

	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(non audité – en millions de dollars canadiens)	2022	2021	2022	2021
Couverture de la juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt ¹				
Éléments couverts	(10)	—	(12)	—
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	1	—	2	—
Couvertures de flux de trésorerie				
Reclassement des pertes sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net ^{2,3}				
Produits de base ⁴	(10)	(8)	(24)	(13)
Taux d'intérêt ¹	(3)	(10)	(13)	(28)

1 Ces contrats sont inclus dans les intérêts débiteurs à l'état consolidé condensé des résultats.

2 Il y a lieu de se reporter à la note 12 « Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu » pour obtenir les composantes des autres éléments du résultat étendu afférents aux instruments dérivés se rapportant aux opérations de couverture de flux de trésorerie.

3 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

4 Ces contrats sont inclus dans les produits du secteur de l'énergie et du stockage à l'état consolidé condensé des résultats.

Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TC Énergie ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan consolidé condensé la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

au 30 septembre 2022			
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	711	(610)	101
Change	60	(60)	—
	771	(670)	101
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(785)	610	(175)
Change	(463)	60	(403)
Taux d'intérêt	(71)	—	(71)
	(1 319)	670	(649)

1 Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

au 31 décembre 2021			
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	130	(91)	39
Change	85	(54)	31
Taux d'intérêt	2	(1)	1
	217	(146)	71
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(171)	91	(80)
Change	(79)	54	(25)
Taux d'intérêt	(18)	1	(17)
	(268)	146	(122)

1 Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, au 30 septembre 2022, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 150 millions de dollars et des lettres de crédit de 19 millions de dollars (respectivement de 144 millions de dollars et de 130 millions de dollars au 31 décembre 2021). Au 30 septembre 2022, la société détenait une garantie en trésorerie de 2 millions de dollars et le solde des lettres de crédit fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs se chiffrait à 13 millions de dollars (respectivement de néant et de 6 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative. La société peut également devoir fournir des garanties si la juste valeur de ses instruments financiers dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 septembre 2022, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 21 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2021), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 septembre 2022, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties équivalant à la juste valeur des instruments dérivés connexes dont il a été fait mention précédemment. Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Niveaux	Manière de déterminer la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation. S'entend d'un marché actif un marché sur lequel les transactions sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de manière continue des renseignements sur les cours.
Niveau 2	Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché. Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement de prix et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe.
Niveau 3	Cette catégorie comprend les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations. Il existe un degré d'incertitude découlant de l'utilisation de données de marché non observables qui pourraient ne pas refléter avec exactitude des variations futures éventuelles de la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme, a été classée comme suit :

au 30 septembre 2022	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	557	154	—	711
Change	—	60	—	60
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(572)	(197)	(16)	(785)
Change	—	(463)	—	(463)
Taux d'intérêt	—	(71)	—	(71)
	(15)	(517)	(16)	(548)

1 Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

au 31 décembre 2021	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	39	91	—	130
Change	—	85	—	85
Taux d'intérêt	—	2	—	2
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(49)	(116)	(6)	(171)
Change	—	(79)	—	(79)
Taux d'intérêt	—	(18)	—	(18)
	(10)	(35)	(6)	(51)

1 Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(non audité – en millions de dollars canadiens)	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période	(15)	(5)	(6)	(4)
Pertes nettes comptabilisées dans le bénéfice net	(3)	(1)	(11)	(2)
Pertes nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu	(1)	—	(2)	—
Transferts vers le niveau 2	2	—	2	—
Règlements	1	—	1	—
Solde à la fin de la période¹	(16)	(6)	(16)	(6)

1 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2022, les produits comprenaient des pertes non réalisées de 3 millions de dollars et de 11 millions de dollars, respectivement, attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 détenus au 30 septembre 2022 (pertes non réalisées de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement, en 2021).

15. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Éventualités

TC Énergie et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cours normal des affaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites dans le cours normal des affaires, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

Garanties

TC Énergie et son partenaire pour le gazoduc Sur de Texas, IEnova, ont conjointement garantis la performance financière de l'entité qui détient le gazoduc. Les ententes de garantie comprennent une garantie et une lettre de crédit qui visent principalement la livraison de gaz naturel.

TC Énergie et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs.

La société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement aux services de construction et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TC Énergie, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme au bilan consolidé condensé. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)		30 septembre 2022		31 décembre 2021	
		Risque éventuel ¹	Valeur comptable	Risque éventuel ¹	Valeur comptable
Durée					
Sur de Texas	Diverses jusqu'en 2043	101	—	93	—
Bruce Power	Diverses jusqu'en 2023	88	—	88	—
Autres entités détenues conjointement	Diverses jusqu'en 2043	81	3	80	4
		270	3	261	4

1 Quote-part de TC Énergie à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

16. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

L'évaluation servant à déterminer si une entité est une EDDV et, le cas échéant, si la société en est le principal bénéficiaire est effectuée à la création de l'entité ou lors d'un événement déclenchant une réévaluation. La société examine les critères particuliers et fait appel à son jugement pour déterminer si elle est le principal bénéficiaire de l'EDDV.

EDDV consolidées

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société est le principal bénéficiaire. À ce titre, elle a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Les EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV ou qui ne sont pas considérées comme des entreprises s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68	72
Débiteurs	74	70
Stocks	29	28
Autres actifs à court terme	9	13
	180	183
Immobilisations corporelles	4 036	3 672
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	950	890
Écart d'acquisition	457	421
	5 623	5 166
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	258	232
Intérêts courus	23	17
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	32	29
	313	278
Passifs réglementaires	77	66
Autres passifs à long terme	—	1
Passifs d'impôts reportés	14	13
Dette à long terme	2 170	2 025
	2 574	2 383

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'est pas le principal bénéficiaire étant donné qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces EDDV ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

Au cours du troisième trimestre de 2022, un événement déclenchant une réévaluation s'est produit à l'égard de la participation de la société dans Coastal GasLink LP par suite des ententes révisées visant le projet et de l'apport de capitaux propres supplémentaire de 1 880 millions de dollars de TC Énergie. La société a exercé son jugement dans l'analyse du principal bénéficiaire et elle a déterminé que le contrôle demeurerait partagé entre les partenaires. Par conséquent, TC Énergie n'est pas le principal bénéficiaire. En outre, la société a évalué sa participation dans Coastal GasLink LP et a conclu qu'il n'existait aucune indication de dépréciation au 30 septembre 2022. Des changements défavorables quant aux attentes de la société à l'égard d'événements futurs pourraient indiquer une diminution des flux de trésorerie futurs estimés et entraîner une dépréciation de cette participation.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2022	31 décembre 2021
Risque figurant au bilan		
Prêt à une société liée ¹	—	1
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation		
Bruce Power	4 969	4 493
Coastal GasLink ²	2 738	386
Autres participations comptabilisées à la valeur de consolidation liées à un gazoduc	1 303	1 219
Prêts à long terme à une société liée ¹	250	238
Risque hors bilan³		
Bruce Power ⁴	2 177	974
Coastal GasLink ⁵	475	3 037
Autres participations comptabilisées à la valeur de consolidation liées à un gazoduc	97	171
Risque maximal de perte	12 009	10 519

1 Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Prêts à des sociétés liées » pour un complément d'information.

2 Comprend un apport de capitaux propres de 1 880 millions de dollars fourni par TC Énergie sous forme de mensualités entre août 2022 et février 2023. Au 30 septembre 2022, un passif de 1 343 millions de dollars a été comptabilisé au titre de la tranche restante de l'apport de capitaux propres et pris en compte au poste Créditeurs et autres du bilan consolidé condensé de la société.

3 Comprend un risque éventuel maximal découlant des garanties et des engagements futurs en matière de financement.

4 Le 7 mars 2022, la SIERE a examiné l'estimation définitive du coût et de l'échéancier ayant été soumise en décembre 2021 pour le programme de RCP du réacteur 3 de Bruce Power. Au 30 septembre 2022, le risque maximal englobait les montants devant être investis par TC Énergie aux termes du programme de RCP du réacteur 3 ainsi que l'augmentation attendue des montants à investir jusqu'en 2027 conformément au programme de gestion d'actifs.

5 Représente le montant total de 2 068 millions de dollars (3 275 millions de dollars au 31 décembre 2021) disponible aux termes d'une convention de prêt subordonné établie avec Coastal GasLink LP, diminué de l'encours de 250 millions de dollars aux termes de cette convention de prêt au 30 septembre 2022 (238 millions de dollars au 31 décembre 2021) et diminué de la somme de 1 343 millions de dollars (néant au 31 décembre 2021) correspondant à la tranche restante de l'apport de capitaux propres susmentionné. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Prêts à des sociétés liées » pour un complément d'information.